

Le PS veut dépénaliser le cannabis

Il s'agira surtout de réguler le marché et de l'arracher aux mains des organisations criminelles

Le PS s'apprête à déposer un texte pour dépénaliser et réglementer l'usage du cannabis. La volonté du Parti socialiste est surtout de sortir le cannabis de la clandestinité et des trafics qui enrichissent des organisations criminelles. C'est un trio de choc qui porte le texte : Elio Di Rupo, Laurette Onkelinx et Willy Demeyer.

Ce n'est pas une grande surprise. Plusieurs ténors du parti ont annoncé, ces derniers mois, que la dépénalisation du cannabis était une priorité du PS. Une priorité déjà ancienne d'ailleurs, plusieurs élus ayant multiplié les textes à la Chambre au fil des ans... Di Rupo avait même, en 2005, tout un plan pour décriminaliser la chose. Dépénaliser, cela signifie aussi réglementer et encadrer, tant le commerce que la consommation ; le but étant d'arracher le cannabis aux griffes des organisations criminelles et d'assainir la situation. Elio Di Rupo en avait parlé, lors de la visite à Bruxelles, le 22 mars, d'un autre chaud partisan de cette

politique, le candidat du PS français à l'élection présidentielle, Benoît Hamon. « Pour le PS, la politique menée actuellement en matière de cannabis est profondément insatisfaisante », avait dit le Montois. « Comme Benoît Hamon, je propose que ce soient les pouvoirs publics qui régulent et réglementent la production et la vente de cannabis. Des experts de l'Europe entière nous pressent de prendre des mesures en faveur d'une régulation du cannabis, comme nous l'avons fait pour le tabac ou l'alcool. »

« CANNABIS SOCIAL CLUB »

Le texte est en passe d'être déposé. Qu'y trouve-t-on ? S'il conserve encore son mystère, on devrait y parler d'une gestion du phénomène uniquement par des « Cannabis social clubs ». De quoi s'agit-il ? On pourrait le présenter comme des groupes de partage, organisés sur le modèle d'une ASBL, qui gèrent la production et la distribution de cannabis en cercle fermé, uniquement pour les besoins personnels de leurs membres. On parle bien ici de majeurs, le texte du PS n'évoquant que les plus de 18 ans.

La coïncidence (?) veut qu'un élu du MR montois, Georges-Louis Boucher, vienne de déposer un texte au conseil communal de Mons, favorable à la création d'un tel club dans la ville dont le bourgmestre est... Elio Di Rupo.

CAMPAGNES DE PRÉVENTION

Il devrait aussi être question, dans le texte socialiste, d'une consommation maximale (par semaine), mais l'évaluation de la quantité serait laissée à des experts médicaux. L'État prélèverait des droits d'accise, pas pour remplir ses caisses, mais pour financer des campagnes de prévention et mettre en place une agence de contrôle.

Parmi les cosignataires, il y a Willy Demeyer qui a déjà pris plusieurs initiatives parlementaires en matière de toxicomanie (salles de consommation, distribution contrôlée d'héroïne). Le bourgmestre de Liège ne se dit pas favorable à la consommation de cannabis, mais il veut le sortir de la clandestinité et de tous les problèmes qu'elle provoque, la criminalité n'étant pas le moindre. ●

DIDIER SWYSEN (AVEC LUC GOCHÉL)

Toujours une infraction, mais...

La justice se montre tolérante

Détenir ou cultiver du cannabis reste une infraction punissable d'une amende ou d'une peine d'emprisonnement, peut-on lire sur le site du SPF Justice.

Sa consommation fait néanmoins l'objet d'une « faible priorité de la politique des poursuites » lorsque certaines conditions sont réunies : le détenteur doit être majeur, la quantité de cannabis détenue destinée à un usage personnel (maximum 3g ou une plante cultivée), la détention n'est pas

accompagnée de circonstances aggravantes ou de troubles à l'ordre public (pas de détention dans une prison ou un établissement scolaire, par exemple). Pas non plus de détention ostentatoire dans un lieu public ou accessible au public (un hôpital, etc.).

La détention par un majeur de cannabis destiné à son usage personnel, sans circonstances aggravantes ou trouble à l'ordre public, entraîne la rédaction d'un procès-verbal sim-

plifié. Ce p.-v. est transmis au procureur du Roi, qui peut décider de poursuivre. Les sanctions ? Une amende de 15 à 25 € (à multiplier par 6) en cas de première infraction, 26 à 50 € en cas de récidive dans l'année de la première condamnation et un emprisonnement de 8 jours à un mois, ainsi qu'une amende de 50 à 100 € en cas de nouvelle récidive dans l'année de la deuxième condamnation. ●

D.SW.

Les jeunes MR y sont favorables**Cela pourrait rapporter au moins 300 millions à l'État !**

C'était il y a un an, dans votre journal. Les Jeunes MR prônaient la légalisation du cannabis. Une proposition qu'ils bétonnaient dans un discours susceptible d'amadouer... un ministre du Budget. La sortie se déroulait en plein conclave budgétaire, leurs aînés étant à table avec la N-VA, l'Open

VLD et le CD&V pour trouver les milliards qui permettraient de tenir le navire Belgique à flots.

« Selon nos calculs, l'encadrement de la vente de cannabis pourrait représenter au minimum un bénéfice de 300,57 millions d'euros par an pour l'État », expliquaient-ils alors à notre confrère Gaspard Gros-

jean. « Un chiffre qui comprend à la fois une taxation via des accises, comme pour le tabac, la création de 13.000 emplois dans le secteur ou encore l'ouverture de 440 points de vente dans le royaume. »

Réaliste? Les jeunes MR parlaient d'une estimation minimale, disant s'appuyer sur les chiffres dis-

ponibles via les politiques mises en place en ce sens aux Pays-Bas, au Portugal, mais aussi aux États-Unis. ●

D.S.W.

Quand De Wever rappelait Maggie De Block à l'ordre**Pour la N-VA, il faut supprimer la tolérance**

La dépénalisation du cannabis ne fera pas de sitôt l'unanimité à la Chambre. Rappelez-vous cet incident entre le président de la N-VA, Bart De Wever et la ministre de la santé, Maggie De Block (VLD). Nous sommes en novembre 2014. De Block prône une offre régulée de cannabis, partant du principe qu'une politique trop répressive ne rapportera pas grand-chose.

De Wever la rappelle à l'ordre, lui qui applique la tolérance zéro à Anvers. Il insiste : l'accord de gouvernement prévoit une tolérance zéro en matière de consommation de drogues : « Qui va-t-on contrôler? Quand, comment et où va-t-on consommer? Les ministres doivent

s'en tenir à l'accord pour éviter la confusion ». Point à la ligne !

ÉCOLO FAVORABLE

La proposition de dépénalisation bénéficie d'un accueil favorable à gauche, au PS, chez Écolo et au PTB.

Écolo a déposé une proposition de loi visant à réglementer la production, la vente et l'usage du cannabis. Les écologistes constatent en effet que l'interdiction n'a pas permis de diminuer la consommation et que sa non-réglementation continue d'alimenter un commerce illégal et très rentable. « Bien loin d'en faire une quelconque promotion, le but recherché

est de mieux contrôler sa distribution et sa production pour ne pas laisser ce marché aux mains d'une criminalité mafieuse », explique la députée fédérale Muriel Gerkens, qui est à l'origine du texte.

Le sujet divise au cdH et au MR. Les libéraux rejettent l'idée d'une dépénalisation des drogues douces. Ils pointent les effets négatifs pour le consommateur (assuétude...), craignent la banalisation. Certains préféreraient même que l'on mette fin à la politique de tolérance qui existe (lire en page 2) dans le cadre d'un usage personnel et renvoient à l'accord de gouvernement sur ce point.

L'IDÉE D'UN MR DE MONS

Mais au MR, il y a aussi des voix discordantes, comme celle du Montois Georges-Louis Bouchez qui, sans aller jusqu'à suivre le PS ou Écolo sur la voie de la dépénalisation, a déposé une motion au conseil communal de Mons pour créer un « Cannabis social club » (un groupe de partage qui gère la production et la distribution, pour les besoins personnels de leurs membres, tous majeurs NdIR).

Bref les débats risquent d'être tendus et passionnés... à moins que quelqu'un ne connaisse une astuce pour rester zen. ●

D.S.W.

Deux tiers des 25-34 ans en ont déjà consommé**Environ 340.000 Belges fument des joints**

Combien de Belges fument-ils ou ont-ils déjà fumé du cannabis? « Deux tiers des 25-34 ans ont déjà consommé du cannabis au moins une fois dans leur vie, et environ 3% de la population belge en font un usage « actuel », c'est-à-dire au moins une fois au cours des 30 derniers jours. En chiffres absolus, ces consommateurs actuels sont environ 340.000 : plus que les habitants de Charleroi et de Namur réunis, ou que de Gand et de Malines. »

Cette rapide carte d'identité est signée Tom Decorte, professeur de criminologie à l'Université de Gand, spécialiste de la question. Une enquête de l'Observatoire socio-épidémiolo-

gique Alcool-Drogues confirme ce taux de 3% des Belges qui en fument régulièrement.

Mais si l'on se concentre sur les tranches d'âge allant jusqu'à 34 ans, le nombre de consommateurs grimpe : entre 20 et 30% ont testé au moins une fois le cannabis et 7% en fument régulièrement. Une tendance belge qui suivrait l'évolution européenne et révélerait une consommation à la hausse.

Enfin, selon le rapport sur l'usage de drogues en Communauté

française, le fumeur régulier serait plutôt masculin, âgé de 25 à 34 ans (7%) et de 15 à 24 ans

(6,5%). Il suivrait (ou aurait suivi) des études supérieures et vivrait surtout dans les centres urbains, avant tout à Bruxelles.

SAISIES EN TONNES

Une consommation à la hausse, c'est ce que semblent aussi indiquer les statistiques de la police... surtout celles d'avant les attentats de l'année dernière. Les douanes n'ont saisi

Les saisies des douanes et de la police en chute libre depuis... les attentats**de l'an dernier**

« que » 259 kilos de cannabis en 2016. Question de priorités!

Les années précédentes, on parlait en tonnes, entre 6 et 9 selon les années.

Le constat est identique à la police. « À peine » une tonne de cannabis saisie l'an dernier, alors que l'on jonglait avec les tonnes les années précédentes : huit en 2015 et même dix-neuf en 2013!... Mais ces statistiques-là étaient influencées par des prises exceptionnelles, nous dit-on. ●

D.S.W.